



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FORUM DE PARIS : 11^{ÈME} CONFÉRENCE ANNUELLE DU CLUB DE PARIS SUR LA RÉUSSITE DES TRAITEMENTS DE DETTE POUR INVESTIR

La 11^{ème} édition de la conférence annuelle du Club de Paris, le Forum de Paris, s'est tenue le 26 juin 2024, au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, avec le soutien de la Présidence brésilienne du G20.

Le Forum de Paris vise à susciter des discussions ouvertes sur les défis liés à l'endettement et sur la prévention et la résolution des crises de la dette dans les pays en développement. Cette édition, intitulée *des traitements de dette réussis pour investir*, a mis l'accent sur le lien entre la conclusion d'un traitement de dette, qui contribue à rétablir la stabilité macroéconomique et à mettre en place les conditions de la croissance et du développement grâce à de nouveaux investissements. Elle a été l'occasion de réfléchir à la situation de la dette souveraine au niveau global, aux défis rencontrés par les pays en voie de développement qui ont restructuré leur dette pour pouvoir investir de nouveau et faire face aux enjeux de développement durable et de lutte contre le changement climatique. Un atelier technique a aussi été consacré au principe clef de la comparabilité de traitement, qui a beaucoup mobilisé les créanciers depuis 2023. Le respect de la comparabilité de traitement est essentiel car il garantit une répartition équitable des efforts entre les créanciers publics et privés.

Le Forum de Paris est une instance unique d'échanges entre créanciers (publics comme privés, membres du Club de Paris ou non), pays emprunteurs, institutions internationales, chercheurs et ONG. Une vingtaine de pays emprunteurs ont aussi participé à l'évènement, représentés par une dizaine de ministres – mais aussi, des associations et des ONG, des chercheurs et les représentants d'une trentaine d'organisations du secteur privé, principalement des banques et des gestionnaires d'actifs exposés sur les marchés émergents et en développement.

Le Club de Paris reste résolument engagé à promouvoir des pratiques d'endettement viables et des solutions coordonnées lorsqu'un traitement s'avère nécessaire. Cet engagement va se poursuivre au sein des enceintes pertinentes, principalement dans le cadre des comités de créanciers, qui sont compétents pour négocier les restructurations de dette – mais aussi dans le cadre du Groupe de travail du G20 sur l'architecture financière internationale (*International Financial Architecture Working Group*).

En marge du Forum, les coprésidents du comité des créanciers publics pour le Sri Lanka ont initié la signature de l'accord de restructuration de la dette de ce pays, en parallèle de l'*Export-Import Bank of China*, en soutien aux efforts mis en œuvre par les autorités.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés.
2. Les membres du Club de Paris sont les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse. L'Afrique du Sud est par ailleurs membre prospectif depuis 2022.
3. La France, l'Inde et le Japon coprésident le comité des créanciers publics pour le Sri Lanka. Les membres du Club de Paris qui font partie du comité sont l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Allemagne, le Japon, la Corée, les Pays-Bas, la Russie, l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique. En plus des créanciers du Club de Paris, ce comité comprend l'Inde et la Hongrie.